



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale
d'Indre-et-Loire

Saint Avertin, le 10 novembre 2018

Objet : accompagnement éducatif dans les REP et REP+ en Indre et Loire

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Nous vous sollicitons à nouveau, Monsieur L'Inspecteur d'Académie, sur la question du financement de l'accompagnement éducatif dans les écoles REP et REP+ en Indre-et-Loire.

Nous étions intervenus à plusieurs reprises sur la baisse des crédits pour l'accompagnement éducatif pour les écoles REP et REP+ d'Indre-et-Loire. Nous vous indiquions en mai 2017, Monsieur L'Inspecteur d'Académie, une baisse de 50% des crédits de fonctionnement avec pour conséquence des centaines d'élèves ne pouvant plus disposer cette année de cet accompagnement dans les REP et REP+. Cette baisse des crédits, malgré les réponses du Rectorat, n'était pas compensée par d'autres budgets qui auraient été utilisés hors REP REP+.

Comme vous le savez, ces crédits sont attribués par année civile, ce qui vous implique de conserver suffisamment de moyens pour une reprise après la rentrée de septembre.

Or à la date de ce courrier, les écoles de REP et REP+ d'INDRE-et-LOIRE n'ont aucune information sur les moyens mis à leur disposition pour cette rentrée scolaire. Cela signifie non seulement que les accompagnements ne sont toujours pas mis en place mais qu'il reste moins de 6 semaines avant les vacances de Noël.

Soit vous ne disposez plus de moyens et dans ce cas nous vous questionnons sur la gestion de cette enveloppe sur l'année civile 2018.

Soit comme vous nous l'avez indiqué lors de la CAPD du 8 novembre 2018, vous avez bien ces moyens mais qu'ils sont en attente d'attribution aux écoles. Dans ce cas, comment les écoles pourront-elles en si peu de temps mettre en place les groupes, trouver les encadrants... ? Le risque est important que finalement aucun dispositif ne se mette en place et que cette enveloppe soit perdue définitivement !

L'année dernière, Mme la Rectrice avait informé le CTA de la baisse de l'enveloppe budgétaire de plusieurs centaines de milliers d'euros suite à la non-utilisation de ces fonds ! Le ministère baissant d'autant l'enveloppe pour l'année suivante !

Nous vous demandons, Monsieur L'Inspecteur d'Académie, de nous éclairer sur ce dossier afin de rétablir les dispositifs et de les pérenniser dans nos écoles de REP et REP+ et des quartiers prioritaires.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous prions de croire, Monsieur L'Inspecteur d'Académie, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Paul AGARD